NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉECTION DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE

 2336^{e} Séance : 25 Mars 1982

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

P	age
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2336)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Lettre, en date du 19 mars 1982, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14913)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des Suppléments trimestriels aux Documents officiels du Conseil de sécurité. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de Résolutions et décisions du Conseil de sécurité. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2336° SÉANCE

Tenue à New York le jeudi 25 mars 1982, à 16 heures.

Présidente: Mme Jeane J. KIRKPATRICK (Etats-Unis d'Amérique).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Chine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyane, Irlande, Japon, Jordanie, Ouganda, Panama, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Togo, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zaïre.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2336)

- 1. Adoption de l'ordre du jour.
- 2. Lettre, en date du 19 mars 1982, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14913).

La séance est ouverte à 17 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

- Lettre, en date du 19 mars 1982, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14913)
- 1. La PRÉSIDENTE (interprétation de l'anglais): Conformément aux décisions prises à la 2335 séance, j'invite le représentant du Nicaragua à prendre place à la table du Conseil et les représentants de l'Angola, de l'Argentine, de Cuba, du Honduras et du Mexique à occuper les places qui leur sont réservées sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation de la Présidente, M. Bendaña Rodriguez (Nicaragua) prend place à la table du Conseil; M. de Figueiredo (Angola), M. Roca (Argentine), M. Roa Kourí (Cuba), M. Carías (Honduras) et M. Muñoz Ledo (Mexique) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

- 2. La PRÉSIDENTE (interprétation de l'anglais): Le premier orateur est le représentant de Cuba, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.
- 3. M. ROA KOURÍ (Cuba) [interprétation de l'espagnol]: Conformément au mandat général que j'ai reçu des pays non alignés qui m'ont chargé de parler en qualité de président du Groupe des pays non alignés

- à l'Organisation des Nations Unies sur les questions qui présentent un intérêt pour le mouvement, je prendrai la parole cet après-midi exclusivement à ce titre.
- 4. Le mouvement des pays non alignés suit de très près depuis plusieurs années la grave situation qui règne en Amérique centrale et dans les Caraïbes, situation provoquée par la domination et l'ingérence impérialiste qui s'opposent à la volonté des peuples de la région désireux d'affirmer l'exercice de leur droit à l'indépendance et de prendre en main librement leur destin.
- 5. A la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à La Havane du 3 au 9 septembre 1979, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont évoqué dans la déclaration politique "la lutte que poursuivent depuis longtemps déjà les peuples d'Amérique latine pour leur indépendance et leur souveraineté" et exhorté "tous les Etats à faire preuve du respect le plus scrupuleux des principes d'autodétermination, de non-intervention et d'intégrité territoriale en Amérique latine", renouvelant leur

"soutien inconditionnel au droit des peuples de cette région à opérer dans leurs pays des changements structurels — politiques, économiques et sociaux —, à récupérer et à mettre librement en valeur leurs richesses naturelles et à œuvrer pour l'instauration du nouvel ordre économique international".

- 6. Les chefs d'Etat ou de gouvernement réunis à La Havane
 - "ont salué avec satisfaction la victoire du peuple nicaraguayen et de son avant-garde, le Front sandiniste de libération nationale, sur la dictature somoziste, fruit de l'intervention et des diktats impérialistes, et ont souligné l'énorme importance historique que représente ce fait pour les peuples d'Amérique latine et du monde qui luttent pour accéder à l'indépendance véritable et définitive. Les participants à la Conférence ont accueilli avec joie l'entrée du Nicaragua dans le mouvement des pays non alignés".
- 7. La Conférence a également exprimé

"sa profonde préoccupation devant les manœuvres qui se trament à l'étranger contre le processus révolutionnaire nicaraguayen, manœuvres conduites par les secteurs les plus réactionnaires et les plus agressifs du régime renversé de Somoza, avec l'encouragement de l'impérialisme, et a lancé un cri d'alerte quant à la nécessité de maintenir une vigilance internationale serrée contre les menées visant le peuple nicaraguayen héroïque et qui a tant souffert''3.

8. La situation en Amérique centrale et dans les Caraïbes, loin d'évoluer dans un sens favorable, est devenue plus inquiétante dans les mois qui ont suivi la sixième Conférence. Lors de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à New Delhi du 9 au 13 février 1981, ces derniers

"se sont inquiétés des tensions qui règnent dans certaines parties de l'Amérique centrale et de la zone des Caraïbes et qui menacent l'indépendance nationale de certains Etats, ainsi que la paix et la sécurité de la région. Ils ont instamment prié tous les Etats d'appliquer scrupuleusement les principes de la non-utilisation de la force ou de la menace de recourir à la force, de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats, du respect de l'indépendance politique, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats de la région, et du droit pour tous ces Etats d'être à l'abri de toute ingérence ou pression extérieure, de quelque sorte que ce soit.

"Les Ministres... ont également exprimé leur préoccupation et mis en garde contre toute tentative d'intervention militaire directe dans cette région, car elle conduirait à une extension et une régionalisation du conflit qui aggraverait les souffrances des peuples de la région".

9. Lors de la réunion des ministres des affaires étrangères et des chefs de délégation des pays non alignés à la trente-sixième session de l'Assemblée générale, tenue les 25 et 28 septembre dernier, les ministres, parlant à nouveau de cette question,

"ont noté avec une profonde préoccupation que les tensions s'intensifiaient également dans les Caraïbes et en Amérique centrale... ont souligné que les politiques d'agression, d'ingérence et d'intervention, les pressions et les blocus économiques ou militaires ne pouvaient qu'aggraver la situation et mettre davantage en péril la paix et la sécurité internationales. Dans ce contexte, ils ont exprimé leur inquiétude devant les manœuvres navales effectuées dans la région et les tentatives de déstabilisation du Gouvernement grenadin, devant les pressions, économiques et autres, et les efforts de déstabilisation dirigés contre le Nicaragua et devant la politique et les actions hostiles à Cuba menées par les Etats-Unis d'Amérique' [voir S/14713, annexe, p. 12 et 13].

10. La Réunion plénière du mouvement des pays non alignés, tenue à New York le 14 décembre dernier, après avoir entendu une déclaration du représentant du Nicaragua sur la situation en Amérique centrale, a publié un communiqué où elle a exprimé "son inquiétude devant la gravité de la situation générale dans cette région", a rappelé

"que tous les Etats sont tenus de se conformer aux principes de la non-intervention et de la non-ingérence, du non-recours à l'emploi ou à la menace de la force dans les relations internationales et du règlement pacifique des différends entre les Etats, et a réaffirmé l'obligation de respecter le droit des peuples de choisir leur propre système politique, économique et social et de s'abstenir de faire naître entre les Etats de tensions pouvant compromettre la paix et la sécurité régionales et internationales".

- 11. La gravité de la situation en Amérique centrale et dans les Caraïbes, sur laquelle le mouvement des pays non alignés appelle l'attention, semble avoir atteint une phase critique que les pays de la région ainsi, en fait, que l'opinion publique internationale estiment lourde de menaces pour la paix et la sécurité régionales et mondiales.
- 12. Dans ces conditions, nous devons redire la vive préoccupation que nous inspirent les menaces et actes hostiles dont sont victimes le peuple et le Gouvernement du Nicaragua ainsi que les graves tensions qui sévissent dans la région. Il est encore temps d'éviter un conflit pouvant atteindre des proportions dangereuses et entraîner des conséquences imprévisibles, mais pour cela il faut abandonner la voie de l'agression et des actions clandestines et il faut aussi que ceux qui menacent aujourd'hui de recourir à la force respectent le principe consacré dans la Charte des Nations Unies du règlement pacifique des différends.
- 13. Le Conseil, organe principalement chargé de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit déclarer sans équivoque son opposition au recours à la menace ou à l'emploi de la force contre le Nicaragua et les autres peuples de la région. Il doit demander à tous les Etats de s'abstenir de recourir à de telles mesures et de respecter le droit inaliénable des peuples à disposer d'eux-mêmes.
- 14. Le Conseil doit et peut éviter au monde le fléau d'une nouvelle intervention en Amérique latine. Les pays non alignés comptent que la raison et le droit l'emporteront sur le diktat de la force.
- 15. La PRÉSIDENTE (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est le représentant du Honduras, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.
- 16. M. CARÍAS (Honduras) [interprétation de l'espagnol]: Je suis très heureux de l'occasion offerte à ma délégation de participer au débat sur la question

figurant dans la lettre, en date du 19 mars 1982 du représentant du Nicaragua.

- 17. Des questions comme celle que nous soumet le Gouvernement du Nicaragua devraient à notre avis, pour des raisons de procédure et de conformité avec l'Article 52 de la Charte des Nations Unies, être portées à l'attention de l'Organisation des Etats américains (OEA).
- 18. Le Honduras possède suffisamment de preuves dûment étayées sur la nature de nombreux incidents survenus dans la région et nous avons d'ailleurs à ce sujet formulé des plaintes par la voie diplomatique auprès de l'ambassadeur du Nicaragua à Tegucigalpa de même que par l'intermédiaire de notre ambassadeur à Managua et dans des communications des représentants des deux pays au plus haut niveau. Nous nous sommes également adressés à des instances internationales telles que l'OEA et avons fourni les renseignements pertinents à l'Organisation des Nations Unies, d'où il ressort à l'évidence, selon nous, que le Honduras est en mesure de rejeter effectivement certaines accusations portées contre lui.
- 19. Le gouvernement démocratique du président Roberto Suazo Córdova n'estime ni approprié ni salutaire de lancer constamment des accusations car il est sincèrement convaincu que ce n'est pas là un moyen de favoriser la cause de la paix pour laquelle se bat le Honduras. C'est pourquoi nous ne sommes pas venus ici dans un esprit d'affrontement, mais pour trouver des solutions régionales, sans vouloir accuser quiconque, en cherchant la paix par des moyens civilisés qui rejettent la violence.
- 20. C'est pourquoi, étant donné la conduite internationale du Honduras en faveur de la paix et de notre préoccupation devant la situation qui règne en Amérique centrale, le Gouvernement du Honduras, par l'intermédiaire de son Ministre des relations extérieures, M. Edgardo Paz Barnica, a fait le 23 mars, devant le Conseil permanent de l'OEA une déclaration dans laquelle il a exposé sa position favorable à la mise au point d'une politique régionale propre à internationaliser la paix. Qu'il me soit permis de citer un extrait de l'intervention de M. Paz Barnica:

"Notre adhésion à un système démocratique de gouvernement issu d'élections libres et équitables nous incite à être solidaire de tous les peuples et gouvernements qui, par un respect véritable de la manifestation de la souveraineté populaire, choisissent pour régler leurs problèmes un régime où la personne, le citoyen, pour exprimer et déléguer son mandat. Tel est le régime élu à la fin de 1981, avec une participation de plus de 1,5 million de Honduriens, soit la plus élevée enregistrée lors d'élections au cours de 161 années de vie indépendante. Il s'agit d'un régime que tous les Honduriens se sont engagés à défendre énergiquement et sans hésitations."

21. M. Paz BARNICA, a poursuivi en ces termes :

"Le Honduras est conscient de la possibilité d'établir la paix en Amérique centrale et y croit fermement, mais seulement à condition d'allier la bonne volonté au désir sincère des parties intéressées de chercher à résoudre les conflits par des moyens pacifiques, de manière à parvenir à une entente solide, sérieuse et permanente en faveur de la paix, dans la justice et la liberté.

"Pénétré de l'importance de ces objectifs et de ces responsabilités, le Gouvernement hondurien fait à cette auguste assemblée les propositions suivantes:

"Premièrement, poser dès maintenant les bases nécessaires en vue d'un désarmement général dans la région, ce qui impliquerait non seulement la cessation de la course aux armements, cause de tant de tensions et de déséquilibre dans les relations entre les pays d'Amérique centrale et du continent, mais une véritable réduction des armements et des effectifs militaires, pour amener les pays dotés de forces armées à limiter leur armement à ce qui est strictement indispensable à la défense de leur souveraineté et de l'intégrité territoriale et au maintien de l'ordre public, conformément aux normes et critères universellement acceptés et reconnus par toutes les sociétés démocratiques fondées sur le droit. Ces bases devront en outre être assorties d'accords sur le type d'armes dont la limitation et l'interdiction seraient prescrites par ce plan de désarmement général.

"Deuxièmement, s'entendre en même temps sur une réduction objective et raisonnable des conseillers étrangers, militaires ou autres, et de tous autres éléments susceptibles de semer le doute et l'inquiétude ou de fausser l'identité de chaque nation.

"Troisièmement, étudier et adopter les mécanismes appropriés pour exercer une supervision et une surveillance internationales auxquelles le Honduras est disposé à se soumettre; et vérifier l'application des accords conclus par les gouvernements de la région d'Amérique centrale. Cette supervision et cette surveillance s'étendraient aux pays où existent des conflits ou des points critiques pouvant affecter la paix dans la région, comme par exemple des ports, des aéroports, des zones frontières et stratégiques. Le Honduras est pleinement et sincèrement disposé à accueillir sans réserve sur son territoire tout type de supervision et de surveillance internationales répondant à l'objectif fondamental qui est d'instaurer et de renforcer la paix.

"Quatrièmement, étudier et déterminer les mesures et mécanismes les plus efficaces pour mettre fin au trafic d'armes dans la région. "Cinquièmement, respecter absolument les frontières délimitées et tracées ainsi que les lignes de démarcation traditionnelles ou juridiquement établies entre les Etats de la région afin de ne pas compromettre la paix par de nouveaux différends d'ordre territorial ou maritime.

"Sixièmement, définir les éléments d'un dialogue permanent multilatéral favorisant, outre le maintien de l'ordre intérieur, l'entente politique, garantie d'un système démocratique et pluraliste assurant lui-même le respect des libertés publiques ainsi que le droit des peuples à manifester librement leur volonté.

· · · · ·

"En ce qui concerne l'initiative de paix représentée ici, le Honduras est prêt à faire le nécessaire pour que les parties intéressées amorcent immédiatement un dialogue constructif.

"Notre pays ne tient pas à se laisser entraîner dans la vague de violence qui s'abat sur l'Amérique centrale. Notre pays désire ardemment préserver la paix à l'intérieur comme à l'extérieur. Il veut se consacrer entièrement à son immense tâche et à sa mission absolue qui consistent à assurer le bien-être économique et social de son peuple. Notre pays veut s'employer à consolider et à défendre ses institutions démocratiques.

"Le Honduras, son peuple et son gouvernement, ne souhaitent ni ne toléreront que leur territoire serve à lancer des opérations de déstabilisation dans la région et ils demandent aux Etats qui en font partie de s'efforcer, par un dialogue franc et sans réticence, de trouver des formules civilisées qui leur permettent de coexister.

"J'ai le plaisir d'informer la communauté internationale que, dès que je serai de retour au Honduras et que les circonstances le permettront, nous pensons avoir avec le Ministre des relations extérieures de la République du Nicaragua et les représentants d'autres gouvernements de la région un vaste échange de vues qui sera, comme le Gouvernement hondurien l'espère ardemment, un point de départ et permettra de formuler des propositions comme celle qui vient d'être présentée de bonne foi, pour servir les intérêts de l'Amérique centrale.

"Je tiens à faire part de l'inquiétude que nous ressentons en constatant que l'on semble vouloir entraîner notre gouvernement, au moyen d'une campagne de désinformation, dans des actes ou dans des politiques qui ne correspondent ni à notre réalité ni à l'orientation que nous souhaitons donner à notre ligne de conduite internationale. Au nom du Gouvernement et du peuple honduriens, je lance un appel pour que l'on essaie de bien comprendre ce

qu'est notre réalité, ce que nous faisons pour la paix et le difficile chemin qui reste à parcourir. Je suis sûr que, dans un climat caractérisé par la bonne foi entre pays, la solidarité entre peuples frères et des idées authentiquement démocratiques, nous pourrons tous ensemble ouvrir à l'Amérique centrale un avenir de coopération dans l'interdépendance et de paix dans la dignité.

"Je tiens également à rappeler ce qu'a dit le Président constitutionnel de la République, M. Roberto Suazo Córdova, lorsqu'il a pris la direction des affaires du pays le 27 janvier dernier:

'Le Honduras ne prétend ni ne désire, devenir l'arbitre des attentes, des angoisses et des espérances de la région. Ce n'est pas son rôle.

'Mais, en revanche, il aspire, en restant attaché aux principes de l'autodétermination et de la non-intervention, à être un facteur d'équilibre et de concorde dans une Amérique centrale à la recherche d'un destin commun.' ''

Et M. Paz Barnica concluait son intervention ainsi:

"Investi d'une responsabilité historique, le Gouvernement hondurien vous soumet ces initiatives par mon intermédiaire à partir de cette tribune de la conscience américaine. Nous le faisons avec fierté car nous nous honorons de proclamer que nous sommes une démocratie non belligérante, pénétrée de l'esprit de la déclaration solennelle inscrite dans le préambule de la Charte de l'Organisation des Etats américains:

"... le véritable sens de la solidarité américaine et du bon voisinage ne peut se concevoir qu'en consolidant dans ce continent et dans le cadre des institutions démocratiques un régime de liberté individuelle et de justice sociale basé sur le respect des droits fondamentaux de l'homme." [S/14919, annexe.]

- 22. La PRÉSIDENTE (interprétation de l'anglais): L'orateur suivant est le représentant de l'Angola. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à prendre la parole.
- 23. M. de FIGUEIREDO (Angola) [interprétation de l'anglais]: Je tiens à rendre hommage au Conseil et à ceux à qui incombe la lourde tâche de guider ses travaux chaque mois.
- 24. Au nom du Gouvernement de la République populaire d'Angola, je voudrais adresser nos félicitations au camarade commandant Daniel Ortega et, par son entremise, au Gouvernement et au peuple du Nicaragua.
- 25. Nous sommes réunis pour traiter d'une question qui préoccupe vivement tous les pays non alignés, le

tiers monde tout entier, et particulièrement le Gouvernement et le peuple angolais. Je veux parler du droit de
chaque nation et de chaque pays de choisir librement
sa propre voie de développement politique, économique et sociale; le droit de chaque pays de se sentir
en sécurité à l'intérieur de ses frontières souveraines;
le droit de chaque pays d'être à l'abri de toute mesure
d'intimidation, de harcèlement, de subversion ou
invasion et de toute menace de la part d'une puissance
militairement agressive, réactionnaire et impérialiste
de la région ou de ses agents et, enfin, le droit de toute
une région de ne pas être transformée en champ de
bataille des machinations impérialistes et de l'aventurisme néocolonialiste.

- 26. Hélas, c'est exactement ce qui se passe en Amérique centrale, en Afrique australe et au Moyen-Orient.
- 27. Le peuple du Nicaragua dirigé par le front sandiniste a renversé un régime répressif ayant à sa tête un tyran dont la famille avait fait du pays son propre fief. Une oligarchie alliée aux intérêts impérialistes étrangers contrôlait pratiquement tous les secteurs de la vie politique et économique du pays, tandis que la majorité était victime de l'exploitation intérieure et extérieure.
- 28. Dans un mouvement populaire massif, le peuple nicaraguayen a libéré son pays de la domination fasciste et étrangère et s'est donné pour tâche de créer des institutions et des structures qui n'avaient jamais existé auparavant ou avaient été détruites durant les décennies pendant lesquelles le Nicaragua devait subir l'occupation de l'infanterie de marine des Etats-Unis.
- 29. Nous sommes souvent déroutés et perplexes devant le fait que les efforts déployés par des pays comme les nôtres pour instaurer la justice sociale, éliminer l'analphabétisme, la faim et la maladie, les efforts visant à reconstruire nos pays après les ravages de la guerre et de l'exploitation colonialiste, les efforts tendant à créer des meilleures conditions de vie pour nos peuples, les efforts pour participer avec dignité aux affaires régionales et internationales et même les efforts que nous faisons pour sauvegarder notre souveraineté et notre intégrité territoriale, sont tous vus comme des menaces au pouvoir, à la puissance, à la sécurité et au mode de vie des puissances impérialistes occidentales, particulièrement des Etats-Unis d'Amérique.
- 30. Je ne vois pas en quoi l'ouverture d'écoles, de cliniques et d'hôpitaux, l'assistance à la production agricole et industrielle et la création d'institutions sociales pour servir le peuple ont fait du Nicaragua une menace aux puissants Etats-Unis, menace ressentie au point de susciter une réaction exagérée qui comprend la cessation de toute aide au Nicaragua, la préparation d'une force clandestine d'invasion du pays, la mobilisation de forces régionales et internationales réactionnaires pour déstabiliser le gouvernement de la menace d'organiser un blocus de la région.

- 31. Menacer le Nicaragua c'est menacer les principes du non-alignement sur lesquels la plupart des pays du tiers monde ont fondé leur politique. Attaquer la souveraineté du Nicaragua c'est attaquer tous les pays qui ont en commun un passé de domination coloniale et un présent similaire d'aventurisme néocolonialiste. Il y a bien des champs de bataille, mais il n'y a qu'une guerre. Il y a bien des fronts, mais il n'y a qu'une réponse: nous, peuples révolutionnaires d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie ne permettrons jamais la renaissance de l'impérialisme; nous ne permettrons jamais que notre souveraineté et notre dignité d'Etats indépendants soient menacées.
- 32. Bien que nous soyons tous prêts à nous battre, nous préférons la négociation et la paix; nous l'avons montré assez souvent, que ce soit en Afrique australe ou dans les Caraïbes et en Amérique centrale. Les peuples de la région, particulièrement le Gouvernement du Nicaragua, ont constamment et sincèrement exprimé leur soutien aux principes francomexicains visant à apporter la paix dans cette région troublée [voir S/14659, annexe]. Tout dernièrement, le président du Mexique, M. López Portillo, a présenté une série de propositions qui pourraient déboucher sur la solution de la plupart des problèmes dont souffre la région. En fait, le Gouvernement du Nicaragua a proposé le mois dernier de négocier sur des bases qui, si elles étaient acceptées par les Etats-Unis, pourraient faire cesser l'instabilité et les guerres dans la région. Le Nicaragua a offert de signer des pactes de nonagression avec ses voisins, de constituer des patrouilles frontalières conjointes avec le Honduras et le Costa Rica et de négocier sur tous les différends avec les Etats-Unis.
- 33. Nous prions le Conseil de prendre acte du désir sincère du Nicaragua de trouver une solution négociée et de son désir de faire de la région une zone de paix.
- J'ai déjà dit combien il était ridicule de considérer le Nicaragua comme une menace à la sécurité des Etats-Unis. Cependant, l'inverse est certainement vrai. Le Nicaragua est actuellement assiégé, et pas seulement par un effort concerté de l'impérialisme occidental et de ses nombreux associés. Et ce n'est pas seulement le Nicaragua qui est menacé. Les desseins agressifs de l'impérialisme menacent aussi des pays comme Cuba et la Grenade. Les activités de l'impérialisme en Amérique centrale ne peuvent être dissociées des desseins de l'impérialisme en Afrique australe où son allié le plus sûr et le plus étroit, le régime raciste d'apartheid de Pretoria, frappe tant qu'il peut la République populaire d'Angola pour saper le soutien que mon gouvernement apporte à l'indépendance véritable du peuple namibien et l'engagement du peuple angolais de favoriser le progrès révolutionnaire. A cet égard, je voudrais parler ici de la menace commune qui pèse sur tous les pays de l'Atlantique, africain ou latino-américains. Je veux parler de la formation envisagée d'une organisation du Traité de

- l'Atlantique Sud, qui devrait être la contrepartie dans l'Atlantique sud de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), et dans laquelle l'Afrique du Sud, avec différents Etats latino-américains, exercerait des activités impérialistes en dehors de la zone d'opération de l'OTAN. Cela signifierait non seulement une coopération plus étroire, du point de vue militaire et autre, entre les pays occidentaux impérialistes et leurs agents latino-américains, mais aussi l'étranglement de tous les pays de la région visée par cette nouvelle organisation qui s'opposent à l'expression militaire de la politique impérialiste et de la politique d'apartheid.
- 35. Le régime raciste sud-africain, avec sa machine militaire massive et son potentiel nucléaire, a entrepris une série d'actes d'agression armée contre la République populaire d'Angola, outre son occupation illégale de la Namibie. Le régime raciste a introduit une telle tension dans la région que la paix et la stabilité internationales sont menacées. De même, nous voyons une menace à la paix et la stabilité internationales en Amérique centrale, menace constituée par une situation précaire qui risque à tout moment de dégénérer en conflit plus large.
- 36. J'ai bien souvent parlé au Conseil de la question des menaces que l'Afrique du Sud fait peser sur la souveraineté de l'Angola. Aujourd'hui, au moment où je parle des menaces qui pèsent sur le Nicaragua, j'ai un sentiment de déjà vu, comme si je parlais de mon propre pays. Et en fait, c'est bien le cas, car le peuple d'Angola se sent solidaire du peuple du Nicaragua—solidarité fondée sur la communauté de nos objectifs et la similarité des obstacles qui se dressent sur la route qui y mène.
- 37. Nos deux pays et ceux qui se trouvent dans la même situation ont décidé de faire la guerre à la misère, à l'injustice et à l'exploitation. Nos pays dégoulinent encore du sang de nos combattants de la liberté, nos taudis et nos bidonvilles sont encore là pour témoigner de l'inégalité du développement colonialiste, nos cimetières sont pleins de tombes fraîchement creusées où sont enterrés les courageux fils et filles de nos pays. Nos maigres ressources, si nécessaires pour la reconstruction et le développement économiques, doivent être consacrées à la défense si nous voulons préserver notre indépendance et notre souveraineté. Si ceux qui prétendent présider à la destinée de certaines parties du monde pouvaient seulement se rendre dans des pays comme le Nicaragua et l'Angola et voir ce que font nos peuples, voir les obstacles redoutables auxquels se heurtent nos gouvernements dans leurs plans nationaux et voir le legs d'oppression et de ruine que nous devons surmonter, nous cesserions d'être considérés comme des menaces et nous serions acceptés pour ce que nous sommes réellement : des nations naissantes qui luttent pour atteindre un niveau de développement capable d'assurer la survie de tous, et pas seulement de quelques-uns; la justice pour tous, et pas seulement pour quelques-uns; une meilleure vie pour tous, et pas seulement pour quelques-uns.

- 38. Nous devons vivre dans le cadre de l'histoire; nous ne pouvons pas rester en marge. Le peuple du Nicaragua a fait connaître son choix une fois pour toutes en 1979 et la communauté internationale doit l'accepter dans le respect de la souveraineté des Etats telle qu'elle est consacrée dans la Charte des Nations Unies. Aucune puissance, grande ou petite, ne peut avoir certains principes pour ses amis et en avoir d'autres pour ceux qu'elle qualifie arbitrairement d'ennemis.
- 39. Le Conseil de sécurité, organe des Nations Unies chargé principalement du maintien de la paix internationale, doit tenir compte de la position du Nicaragua, telle qu'elle a été exposée ici aujourd'hui [2335° séance], s'il veut éviter une conflagration plus large. Le Conseil doit agir et ne pas rester seulement un observateur silencieux, sinon la justice sombrera devant la prudence. Les révolutions ne reculent jamais et les révolutionnaires préfèrent mourir debout que vivre à genoux. Les révolutions sont faites pour acquérir et préserver la liberté et non pour la compromettre et la perdre. Peu importe le nombre des batailles perdues par les révolutionnaires, ils en gagnent toujours une, la dernière. Et pour nous les révolutionnaires, nous qui luttons pour la liberté, la justice et l'égalité — droits inaliénables de tous les hommes —, le prix de la liberté est moins lourd que le prix de l'oppression. Ces droits des nations et des Etats sont consacrés dans la Charte des Nations Unies dont le Conseil de sécurité est le gardien. Le Conseil a une autre occasion aujourd'hui de jouer le rôle pour lequel il a été créé.
- 40. La lutte continue. La victoire est certaine.
- 41. La PRÉSIDENTE (interprétation de l'anglais): Le représentant de l'Argentine a demandé la parole pour exercer son droit de réponse. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.
- 42. M. ROCA (Argentine) [interprétation de l'espagnol]: Avant d'entrer directement dans le sujet du problème qui a motivé la présente réunion, je voudrais faire à titre personnel une très brève communication. Il y a à peine quelques heures, je présentais mes lettres de créance et la première chose que je fais est de demander la parole dans l'exercice de mon droit de réponse à la suite des affirmations du Coordonnateur du Conseil du Gouvernement du Nicaragua, M. Daniel Ortega Saavedra, concernant une prétendue participation de mon pays dans les affaires intérieures du sien, avec lequel l'Argentine maintien des relations diplomatiques normales. Je regrette donc de devoir commencer mes fonctions par un acte de caractère négatif plutôt que par un acte positif susceptible de conduire directement au processus de paix propre à cette organisation à laquelle je viens contribuer mes modestes efforts.
- 43. J'affirme en outre qu'entre la République argentine, qui se trouve dans l'extrême sud du continent

américain, et les pays d'Amérique centrale il existe une ancienne et profonde amitié. Presque tous nos drapeaux portent les mêmes couleurs; nos cultures se ressemblent et nous ressentons les problèmes de la même façon.

- 44. Dans l'intervention qu'il a prononcée ce matin, le Coordonnateur du Conseil du Gouvernement du Nicaragua, s'est livré à des accusations et des dénonciations de nature diverse contre plusieurs pays qu'il a mentionnés expressément et contre d'autres dont il a parlé indirectement. Il a mentionné mon pays et parlé de membres de nos forces armées d'une façon absolument incohérente, se fondant sur les allégations d'un particulier dont le témoignage imaginaire devrait être frappé de discrédit car le moins que l'on puisse dire c'est qu'il s'agit d'un activisme professionnel de la subversion auquel on ne peut accorder aucune crédibilité.
- 45. Mon pays rejette énergiquement les accusations du représentant du Gouvernement du Nicaragua. Les relations entre le Gouvernement argentin et les Gouvernements d'El Salvador et du Honduras sur les plans diplomatique, économique, commercial, culturel et militaire sont claires et normales et ne peuvent être présentées comme étant contraires aux pratiques des relations internationales entre les Etats ou être invoquées contre un pays quel qu'il soit. Agir de la sorte constituerait une méthode dont les fins dépasseraient notre compréhension. La Charte des Nations Unies, comme la Charte de l'Organisation des Etats américains fixent pour seule limite aux relations entre les forces armées d'Etats souverains le respect du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures et extérieures d'autres Etats. A ce propos, il est nécessaire de rappeler que ce principe qui - on peut le dire sans exagérer — est la pierre angulaire du système américain et envers lequel la République argentine s'est toujours engagée tout au long de son histoire diplomatique, est un principe qui crée des droits et des obligations : le droit de ne pas subir l'intervention étrangère et le devoir de ne pas s'y livrer sous quelque forme que ce soit.
- 46. Mon gouvernement est certain qu'il est encore possible d'adopter des positions modérées, rationnelles et justes, fondées sur le respect rigoureux et réaliste des principes fondamentaux de la Charte des

Nations Unies et de la Charte de l'Organisation des Etats américains, à savoir la non-ingérence et la non-intervention dans les affaires intérieures et extérieures d'autres Etats, le non-recours à la force et le règlement pacifique des différends, ce qui permet d'aboutir à des solutions justes, pacifiques et démocratiques.

- 47. C'est pourquoi il me semble nécessaire d'indiquer qu'avant-hier, le Ministre des relations extérieures du Honduras a avancé quelques idées que le représentant du Honduras vient de rappeler ici aujourd'hui au Conseil permanent de l'OEA [voir S/14919, annexe], et je dois dire que mon pays étudie ces idées avec la plus grande attention car elles pourraient constituer un apport précieux et intéressant à la solution des problèmes de la région.
- 48. En terminant ma déclaration, je voudrais indiquer que le Gouvernement argentin a démenti à plusieurs reprises la participation d'effectifs militaires argentins. Le Président de la République a déclaré publiquement le 14 février que l'Argentine "n'a pas l'intention d'envoyer d'effectifs dans quelque pays d'Amérique centrale que ce soit ou ailleurs. Elle ne l'a pas envisagé, elle ne s'y est pas engagée, elle n'a pas non plus reçu de suggestion ou de demande dans ce sens de quelque pays d'Amérique centrale que ce soit."
- 49. Pour conclure cette déclaration que je regrette beaucoup d'avoir eu à prononcer, je voudrais dire de façon claire et ferme que le Gouvernement argentin, par mon entremise, rejette catégoriquement tout acte d'intervention directe ou indirecte dans les affaires extérieures et intérieures du Nicaragua ou de tout autre pays de la région.

La séance est levée à 17 h 50.

Notes

¹ A/34/542, annexe, déclaration politique, par. 156.

² *Ibid.*, par. 177.

³ *Ibid.*, par. 181.

⁴ A/36/116, annexe, partie politique, par. 99 et 101.

⁵ A/37/59, annexe I.

كيفية الحصول على منشورات الامم المتحدة

يمكن العصول على منشورات الام المشحدة من المكتبات ودور التوزيع في حبيح انحاء العالم · امتعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الام المتحدة ،قسم البيع في نيوبورك او في جنيف ·

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的中原和经售处均有发售。请向中店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИИ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Морк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.